



CONCESSIONS DE FORCES HYDRAULIQUES

**CONCLUES ENTRE
LA POLYNESIE FRANCAISE
ET LA SOCIETE MARAMA NUI**

**DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT
ET DE L'EXPLOITATION DES PLATEAUX DE HITIAA**

FAATAUTIA

**RAPPORT DU DELEGATAIRE
DU SERVICE PUBLIC**

Année 2020

Sommaire

1 - SYNTHÈSE	3
1.1 Faits Marquants	4
1.2 Principaux indicateurs.....	5
2 - PRÉSENTATION.....	6
2.1 Les moyens affectés à la concession	7
2.2 Le cadre juridique et contractuel	11
3 - OBLIGATION DE SERVICE A LA CLIENTÈLE	12
3.1 Tarifs en vigueur	13
3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant.....	14
3.3 Bilan d'exploitation	18
4 - DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES	24
4.1 Principes de la comptabilité appropriée	25
4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique	29
4.3 Les comptes de la concession	31
5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISÉS	35
5.1 Variation des immobilisations en concession.....	36
5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public	36
5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements	38
5.4 Fonds de maintenance des conduites forcées.....	41
5.5 Dépenses de renouvellement	42
5.6 Dépenses de 1 ^{er} établissement.....	45
5.7 Méthode relative aux charges calculées	46
5.8 Indemnités de fin de concession.....	50
6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC	51



1 - SYNTHÈSE

1.1 Faits Marquants

1.2 Principaux indicateurs

1.1 Faits Marquants

Rapports avec l'autorité concédante

A notre demande d'actualisation des tarifs conformément au cahier des charges de la concession, l'autorité concédante a demandé officiellement une révision à la baisse du tarif des concessions.

Cette révision des tarifs exige que soient pris en compte l'ensemble des éléments intervenus depuis les avenants de 2015 les ayant déterminés à savoir :

- la baisse des taux d'imposition
- la revue des plans de renouvellement intégrant notamment le changement jusqu'alors imprévu des câbles de télécommande pour 880 MF
- l'augmentation des charges à venir en raison de l'achèvement du plan de confortement des ouvrages avec un reste à faire estimé à ce jour à 2 250 MF
- la normalisation des relations avec le transporteur avec la prise en charge des pertes récurrentes de transport ainsi que sa responsabilisation quant à ses impossibilités d'écoulement de notre énergie
- l'issue du contrôle fiscal relatif aux patentes et taxes foncières

Rapports avec la société de Transport

Depuis le 1er juillet, la TEP a repris l'exploitation de son réseau de transport.

Plusieurs incidents sont survenus depuis cette reprise avec des durées de remise en état et en exploitation très supérieures à ce qui était constaté précédemment (la vallée de Vaite est particulièrement affectée).

Marama Nui n'étant à ce jour pas indemnisée de ces pertes potentielles de production, il faudra veiller dans les années à venir à mettre en place des contrats de raccordement au réseau de transport permettant de garantir à Marama Nui l'écoulement total de sa production.

Des contrats de vente d'énergie ont été conclus avec la TEP pour les auxiliaires des postes de transport de Vaite 1 et 2.

La mise en place de ces contrats permet de normaliser une situation qui était devenue conflictuelle depuis plusieurs années.

1.2 Principaux indicateurs

			Faatautia	
			2020	2019
Techniques	Pluviométrie	mm	4 961	5 783
	Disponibilité des ouvrages		99,98%	100,00%
	Production sortie Transfo.			
	- exercice	kWh	28 807 298	32 765 195
	- moyenne historique	kWh	28 948 410	28 952 463
	Production vendue			
	- exercice	kWh	27 920 405	31 817 207
	- rendement		96,9%	97,1%
	- contractuelle	kWh	26 936 002	26 936 002
Financiers	Chiffre d'Affaires Net Energie	k XPF	269 585	288 806
	Ecart sur prévisionnel (Art16.2)			
	- valeur du fonds au 31 décembre	k XPF	144 263	137 852
	- variation de l'exercice	k XPF	6 411	25 979
	Patrimoine Immobilier	k XPF	3 058 327	2 532 675
	Travaux réalisés			
	- Dépenses de renouvellement	k XPF	177 827	0
	- Dépenses d'améliorant	k XPF	0	0
	Besoin de renouvellement prévisionnel	k XPF	1 378 799	1 556 626
	Fonds de maintenance des conduites forcées			
	- valeur du fonds au 31 décembre	k XPF	531 417	469 444
- Variation sur l'exercice	k XPF	61 973	65 252	
Indemnité prévisionnelle de fin de concession	k XPF	1 671 690	1 391 534	
Développement durable	Environnement			
	- économie de fuel	m3	6 563	7 404
	- réduction de CO2	T	22 820	25 746

2 - PRESENTATION

2.1 Les moyens affectés à la concession

2.2 Le cadre juridique et contractuel

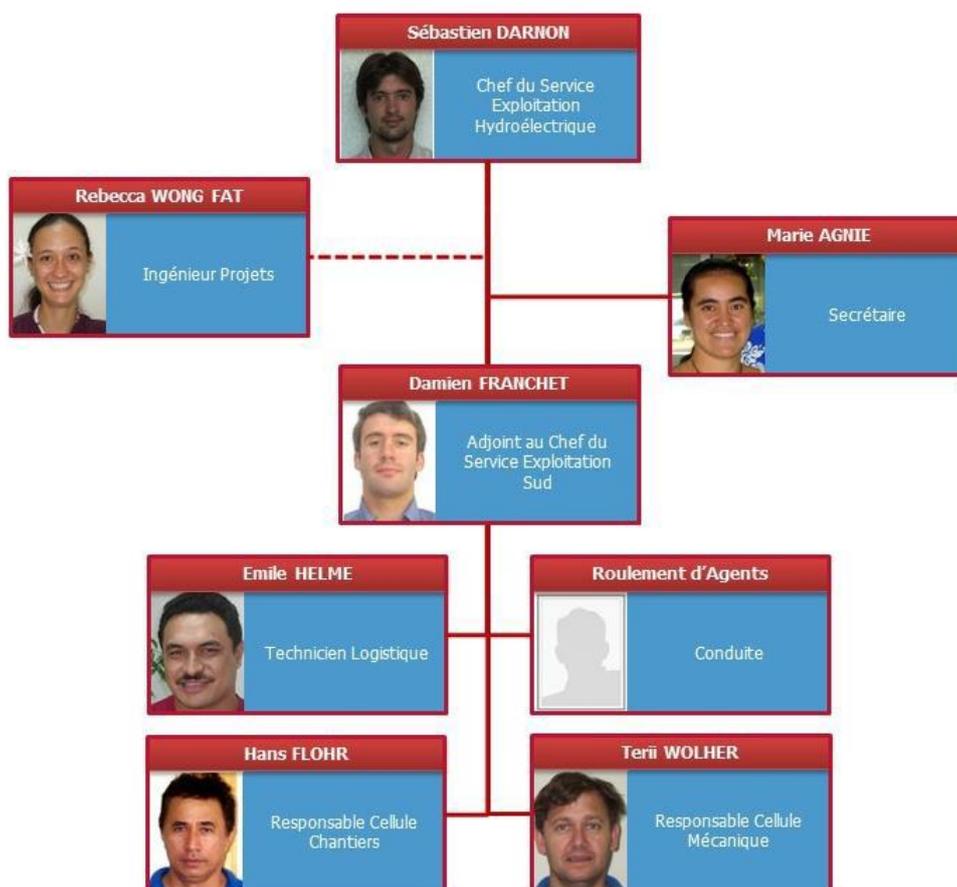
2.2.1 La convention de concession

2.2.2 Les autres contrats

2.1 Les moyens affectés à la concession (à jour au 01/01/2019)

Les moyens humains et matériels du groupe implantés en Polynésie et dédiés à l'hydroélectricité sont communs aux 5 vallées en concession, et organisés autour de la société MARAMA NUI, délégataire du service public.

L'effectif opérationnel dédié à la production hydroélectrique est de 29 salariés organisés comme suit :



Le management et les supports, tant techniques (pour les grands travaux) qu'administratifs (personnel, comptabilité, gestion, communication, QSE, achats...), sont communs à l'ensemble des entités du pôle énergie.

MARAMA NUI, la référence polynésienne de l'hydroélectricité

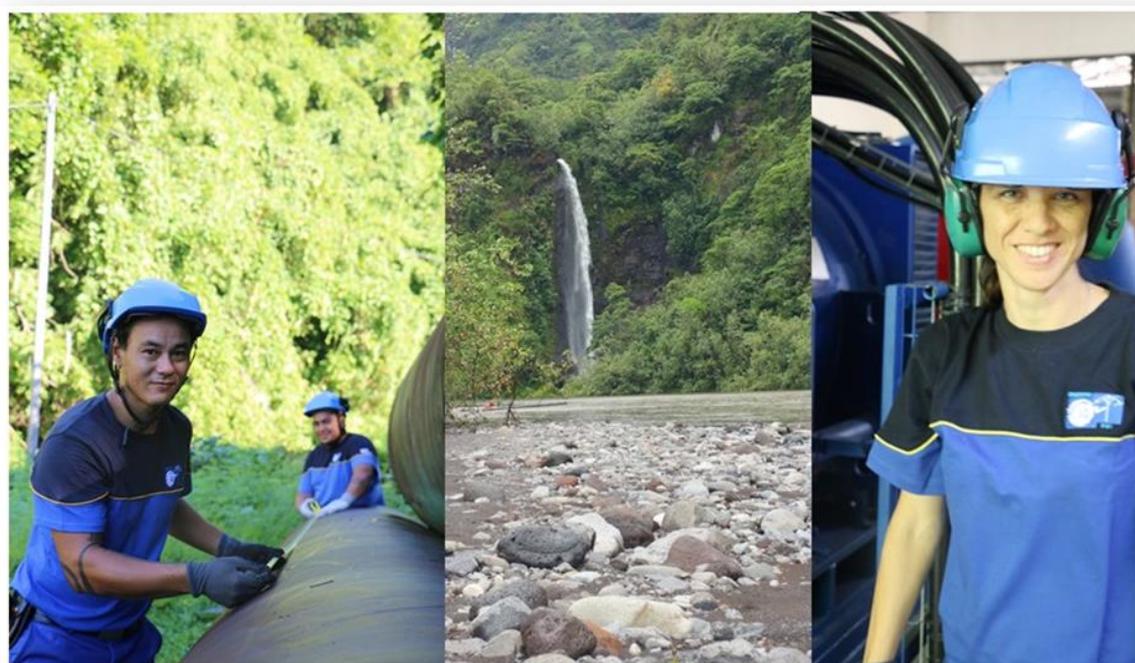
MARAMA NUI est une société anonyme polynésienne créée en 1980, et pionnière en matière de développements hydroélectriques.

Son actionnariat est détenu à 56,36 % par la S.A. ELECTRICITE DE TAHITI, et à 35,38 % par la collectivité de Polynésie française, le reste étant détenu par 600 petits porteurs environ dont une grande partie est composée d'ayant-droits des vallées accueillant les ouvrages de l'entreprise. Cette participation au capital de la société permet aux riverains d'être associés au développement économique de leurs territoires. La participation de la Polynésie française permet, plus largement, de faire bénéficier financièrement la collectivité des performances de l'entreprise, outre le bénéfice induit par les économies de carburant et la maîtrise des émissions.

MARAMA NUI produit en moyenne 85% de toute l'électricité d'origine renouvelable de Polynésie française. Ces performances permettent à la Polynésie française de disposer d'un mix électrique composé de 30 à 35% d'énergies renouvelables ces dernières années, ce qui la place en tête des collectivités d'outre-mer françaises dans ce secteur, et en troisième place des pays insulaires du Pacifique Sud, membres de la Pacific Power Association.

L'activité de MARAMA NUI est localisée dans les parties Sud et Est de Tahiti Nui. Son siège social est situé à Taravao, et elle dispose de 6 concessions de forces hydrauliques :

- Vaihira (1985), commune de Mataiea.
- Vaite (1985), commune de Papeari.
- Fa'atauti'a (1985), commune de Hitia'a.
- Titaaviri (1988), commune de Papeari.
- Haute Papeno'o (1989), commune de Papeno'o.
- Moyenne Papeno'o (1995), commune de Papeno'o.



Après presque 20 ans de pause dans les développements hydroélectriques, voulue par la puissance publique (charte de l'énergie de 1998), MARAMA NUI a inauguré en 2017 et 2018 de nouvelles capacités de production, avec ses projets Hydromax de Titaaviri, Papeno'o 1 et Maroto.

L'ensemble de ces projets, convenus avec l'autorité concédante, permettra à terme de produire 2,55 GWh supplémentaires d'électricité d'origine hydraulique et d'améliorer ainsi la part d'énergies vertes dans le mix énergétique polynésien.

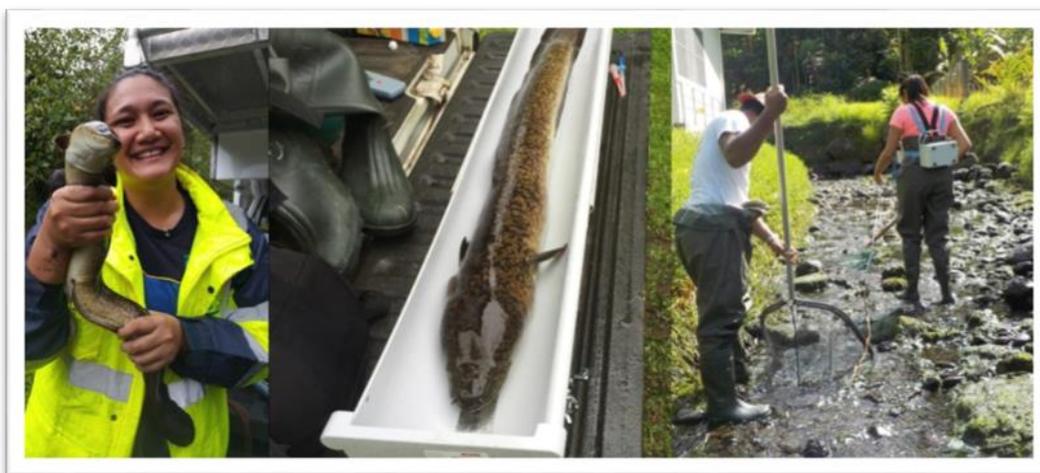
A ce jour MARAMA NUI exploite 15 barrages et 14 centrales, répartis sur 5 vallées de Tahiti, pour une puissance installée totale de 47,4 MW.

Une énergie propre et locale

La production électrique de MARAMA NUI, qui se monte à 159 GWh par an en moyenne (avec un record à 217 GWh en 2010), est exclusivement issue des énergies renouvelables, produites dans les vallées de Tahiti. Elle contribue ainsi chaque année à éviter l'importation de 40.000 m³ de fuel environ, et réduit ainsi les émissions dans l'atmosphère de 130.000 tonnes de CO₂ et autres gaz à effet de serre.

Les techniques d'exploitation de MARAMA NUI sont améliorées d'année en année, et permettent un respect optimal des vallées. Les ouvrages de retenue et de production sont intégrés à l'environnement, ils permettent le respect de la biodiversité des rivières, avec l'aménagement de passes à poisson, et la maîtrise des curages des retenues qui font qu'aujourd'hui, la qualité des eaux des rivières n'est pas impactée par son activité, et que leurs cours sont peuplés d'anguilles, de poissons et de chevrettes.

MARAMA NUI poursuit sa démarche de suivi de la biodiversité dans les rivières qu'elle exploite. Elle fait en sorte de garantir la continuité écologique de ses installations. De plus, elle est aujourd'hui dans une dynamique de communication dans les écoles du territoire.



Les installations hydroélectriques sont à présent des vitrines des énergies renouvelables en milieu insulaire. Elles accueillent chaque année des dizaines de groupes scolaires, qui peuvent ainsi s'initier à la production électrique, à la transition énergétique et à la préservation de l'environnement.

MARAMA NUI est un investisseur de premier plan, au niveau Polynésien

Elle s'est notamment engagée, depuis 2009, dans un programme de confortement de ses ouvrages de retenue, en vue de garantir leur pérennité et leur solidité. Le coût de programme se monte à près de 4 milliards de francs, il devrait s'achever en 2030 avec des réalisations annuelles, entièrement locales pouvant atteindre 200 MF.

Système d'information et moyens matériels

MARAMA NUI dispose de moyens techniques optimum, avec notamment des moyens de télécommunication techniques et vocaux entre le centre technique de Taravao et l'ensemble des vallées et des sites hydroélectriques (faisceaux hertziens, fibres optiques, réseaux cuivre, terminaux satellitaires, réseau VHF) :



- Un système d'information avancé, incluant GMAO, logiciel de conduite "Vaimana", modèles de prévisions de pluviométrie et de production ;
- Deux bunkers anticycloniques abritant les serveurs informatiques et les terminaux de conduite au standard data center ;
- Un ensemble d'outillages spécialisés (robot d'inspection et de réparation de conduite forcée).

Au travers du rattachement de MARAMA NUI au Groupe Engie, les concessions de MARAMA NUI bénéficient directement des moyens communs à l'ensemble des entités du pôle énergie et notamment :

Au plan du management et des autres supports, des services ou cellules spécialisées suivantes :

- Administration et finance
- Communication, marketing
- Digital et Services informatiques
- Juridique et assurance
- Qualité Sécurité Environnement
- Ressources humaines

2.2 Le cadre juridique et contractuel

2.2.1 La convention de concession

La concession de forces hydrauliques des plateaux de Hitia'a a été confiée par la Polynésie française à MARAMA NUI, par une convention du 15 octobre 1985 pour une durée initiale de 40 ans, devant prendre fin le 31 décembre 2025. Elle est aussi parfois appelée concession de Fa'atauti'a, car elle exploite essentiellement le bassin versant de ce cours d'eau.

Un premier avenant, en date du 12 août 1988, a modifié les caractéristiques techniques des installations prévues au cahier des charges initial, et augmenté à 7,540 MWh leur puissance installée.

Un second avenant, en date du 19 janvier 1998, a prolongé de 10 ans la durée de la concession (portée au 31 décembre 2035), et instauré une formule procédant à la baisse du tarif du kWh sur les 3 années à suivre.

Un troisième avenant, en date du 29 décembre 2015, a introduit un prix de vente du kWh hydroélectrique spécifique à chaque concession, introduit une formule d'actualisation et de partage des rendements, instauré une nouvelle méthode d'amortissement des biens de la concession, avec mise en place d'une indemnité de fin de concession sur la valeur nette comptable, et mis en place un fonds de maintenance des conduites forcées.

La concession de Hitia'a comprend notamment 3 centrales, et 3 retenues principales.

2.2.2 Les autres contrats liés à la délégation de service public

- Contrat de fourniture d'hydroélectricité avec EDT
- Accord de puissance garantie hydroélectrique avec EDT
- Convention de gestion déléguée avec EDT
- Convention d'indemnisation des indisponibilités du réseau de transport, avec la société de Transport d'Energie Electrique en Polynésie (T.E.P.)
- Contrat de conduite du parc hydroélectrique par EDT

Ces contrats sont détaillés au chapitre 6 « Engagements nécessaires à la continuité du service public ».

3 - OBLIGATION DE SERVICE A LA CLIENTELE

3.1 Tarif en vigueur

3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant

3.2.1 Pluviométrie

3.2.2 Disponibilité des ouvrages

3.2.3 Production brute d'hydroélectricité

3.2.4 Production vendue

3.2.5 Chiffre d'affaires

3.3 Bilan d'exploitation

3.3.1 Incidents majeurs

3.3.2 Actions sécurité Environnement

3.1 Tarifs en vigueur

Le tarif est fixé par arrêté en conseil des ministres.

Date	Texte	Tarifs
22/01/1985	Arrêté n° 46 CM	de 13,00 F à 27,39 F / kWh selon la tranche (NB : tarifs de distribution sur la Côte Est)
29/08/1991	Arrêté n° 927 CM	13,00 F / kWh
08/01/1992	Arrêté n° 24 CM	13,25 F / kWh
29/04/1992	Arrêté n° 494 CM	13,25 F / kWh
15/06/1993	Arrêté n° 493 CM	13,25 F / kWh
30/05/1994	Arrêté n° 535 CM	13,25 F / kWh
21/07/1997	Arrêté n° 721 CM	12,25 F / kWh
14/05/1998	Arrêté n° 681 CM	12,18 F / kWh
18/05/1999	Arrêté n° 741 CM	12,06 F / kWh
31/12/1999	Arrêté n° 1993 CM	12,06 F / kWh (9,90 + 2,16 au titre de la puissance garantie)
25/06/2009	Arrêté n° 901 CM	12,06 F / kWh
25/02/2016	Arrêté n° 204 CM	10,10 F /kWh (tarif spécifique à la concession de Faatautia)

Bien que cela soit prévu au cahier des charges de la concession, aucune des actualisations tarifaires contractuellement dues n'a fait l'objet depuis le 25 février 2016 d'un arrêté du conseil des ministres.

Dans ses ventes à EDT, MARAMA NUI applique néanmoins les tarifs découlant de ces conventions, déduction faite d'une partie de la rémunération initialement affectée au paiement d'un impôt foncier dont elle n'est finalement pas redevable. Les tarifs appliqués en pratique sont donc inférieurs aux tarifs publiés ci-dessus. Par souci de transparence et de précision, une mise en cohérence de la formule et des tarifs réglementaires publiés est sollicitée depuis plusieurs années par notre société.

Si pour sa part, l'entreprise a bien facturé son énergie au prix « publié » elle a comptabilisé des « avoirs à établir » de sorte à ce que son chiffre d'affaires, correspondent aux produits qui lui sont contractuellement dus à savoir :

Date	Evènements	Variations		Tarif
		Actualisation	Autres	
12/2015	Avenant 3			10,10
	Restitution taxe foncière		-0,28	9,82
01/03/2016	Actualisation	0,00		9,82
01/03/2017	Actualisation	0,02		9,84
01/09/2017	Refacturation pertes de transport		-0,29	9,55
01/03/2018	Actualisation	0,04		9,59
01/03/2019	Actualisation	-0,01		9,58
01/08/2019	Prise en charge des pertes de transport		0,29	9,87
01/03/2020	Actualisation	0,02		9,89
	Total	0,07	-0,28	

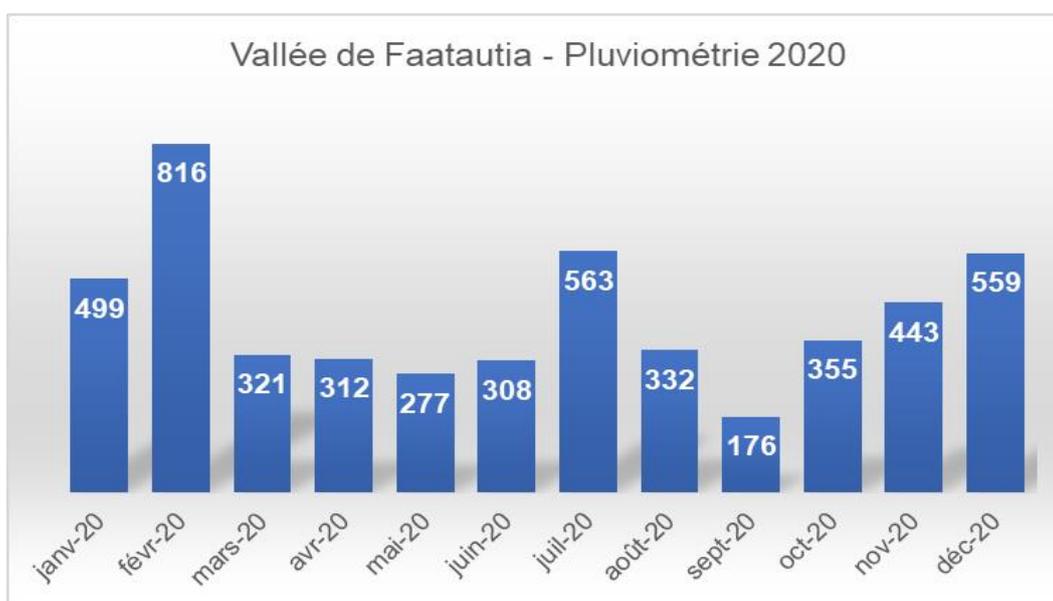
3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant

3.2.1 Pluviométrie

La pluviométrie annuelle en altitude de la vallée de Faatautia a atteint 4961 mm, ce qui est inférieur de 14% à la pluviométrie de l'année précédente.

Cette pluviométrie localisée moyenne a permis de réaliser une production hydroélectrique annuelle moyenne.

A noter que les mois marquant le début (avril et mai) et la fin (septembre) de la saison fraîche ont été particulièrement secs, et que le mois de juillet a enregistré d'importantes précipitations.



3.2.2 Disponibilité des ouvrages

La disponibilité des ouvrages de la vallée, hors arrêt programmé, a été très bonne, avec un taux de 99,98% en 2020.

Les déclenchements par arrêt automatique des machines ont été de 2 sur l'année.

	Nb. Déclenchements (arrêts automatiques)	Taux disponibilité (heures)
Faatautia 1A	0	100,00%
Faatautia 1B	1	99,98%
Faatautia 2	1	99,97%
Vallée de Faatautia	2	99,98%

3.2.3 Production brute d'hydroélectricité (en KWh)

La production brute (à savoir en sortie transformateur) de chaque ouvrage est comptabilisée depuis la mise en exploitation sur une année calendaire : 1985 pour Faatautia 2, 1987 pour Faatautia 1, et 1989 pour Faatautia 3, 4 et 5.

En 2020, avec 28,81 GWh, la production totale de la vallée de Faatautia a été inférieure de 0,5 % à la moyenne de la production brute depuis 1989 (28,95 GWh). Les centrales de Faatautia 3, 4 et 5 ont produit 5% de moins que la moyenne de leur production sur les 32 dernières années et la centrale de Faatautia 2 a quant à elle produit 6% de moins.

	FAATAUTIA 1	FAATAUTIA 2	FAATAUTIA 3-4-5	VALLÉE FAATAUTIA
1981				
1982				
1983				
1984				
1985		3 001 100		
1986		3 191 000		
1987	20 108 600	3 721 300		
1988	23 023 000	3 443 300		
1989	23 529 500	3 410 000	1 164 960	28 104 460
1990	25 413 300	3 558 200	1 325 180	30 296 680
1991	22 998 200	3 066 714	888 846	26 953 760
1992	26 182 400	3 745 185	1 262 215	31 189 800
1993	20 117 700	2 791 654	1 097 866	24 007 220
1994	19 524 900	2 553 794	916 546	22 995 240
1995	25 086 900	3 560 939	1 120 860	29 768 699
1996	23 925 900	3 275 062	1 040 001	28 240 963
1997	19 046 900	2 596 233	714 859	22 357 992
1998	27 974 000	3 809 451	1 187 599	32 971 050
1999	17 585 600	2 353 461	724 409	20 663 470
2000	22 958 400	3 362 900	932 650	27 253 950
2001	24 276 440	3 494 375	800 405	28 571 220
2002	18 145 970	2 789 385	610 645	21 546 000
2003	19 422 700	3 046 418	638 962	23 108 080
2004	24 694 900	3 577 102	816 658	29 088 660
2005	18 894 760	2 577 309	692 152	22 164 221
2006	23 027 160	3 606 758	1 179 272	27 813 190
2007	26 215 530	3 824 663	1 328 357	31 368 550
2008	23 337 860	3 256 221	1 174 969	27 769 050
2009	24 290 438	3 430 607	1 491 132	29 212 177
2010	33 883 440	5 084 312	1 596 918	40 564 670
2011	26 834 148	3 853 512	1 378 682	32 066 342
2012	24 543 177	3 189 560	955 794	28 688 531
2013	27 062 459	3 705 112	1 103 536	31 871 107
2014	29 521 718	4 138 879	1 327 233	34 987 830
2015	30 069 639	4 078 863	1 268 018	35 416 520
2016	30 852 880	4 069 573	1 484 158	36 406 611
2017	28 193 668	3 745 987	1 361 736	33 301 391
2018	27 363 880	3 777 344	1 000 715	32 141 939
2019	27 852 770	3 805 858	1 106 567	32 765 195
2020	24 534 010	3 244 594	1 028 694	28 807 298
moy réelle à 2020	24 426 260	3 437 131	1 085 019	28 948 410
Ecart / Moyenne	0%	-6%	-5%	0%

3.2.4 Production « vendue »

En raison de la consommation des auxiliaires des centrales, la production nette vendue sur l'exercice s'élève à **27 920 405 KWh**.

	Janv - Fév	Mars - Juillet	Août - Déc	2020
Production brute (sortie transfo.)				28 807 298 kWh
- Consommation des auxiliaires				-49 308 kWh
Production nette des consommations des auxiliaires	7 065 170 kWh	12 719 202 kWh	8 973 618 kWh	28 757 990 kWh
Pertes transport supportées MN	-222 596 kWh	-364 136 kWh	-250 853 kWh	-837 585 kWh
Production nette vendue	6 842 574 kWh	12 355 066 kWh	8 722 765 kWh	27 920 405 kWh

3.2.5 Chiffre d'affaires

3.2.5.1 Pertes de transport

Par application de l'avenant du 29 décembre 2015 au cahier des charges de la concession, le chiffre d'affaires comptabilisé a été temporairement réduit par l'émission d'avoirs au bénéfice de la TEP.

Au 1er septembre 2017, en raison de l'entrée en vigueur de la seconde augmentation du tarif TEP sur l'exercice (+40% au total) et en conformité avec les engagements pris avec la Polynésie,

- MARAMA NUI a mis fin à l'émission de ses avoires de sorte à faire à nouveau supporter par la TEP ses pertes liées au transport.
- L'avantage procuré par l'arrêt de l'émission de ces avoires a été répercuté au bénéfice des usagers par réduction à due concurrence du tarif de vente de l'énergie hydroélectrique.

Le 31 mai 2018, la TEP a décidé unilatéralement de ne pas reconduire le contrat de compensation des pertes arrivé à échéance, ce qui impacte l'équilibre économique des concessions de MARAMA NUI à hauteur de 60 MF en rythme annuel.

Par décision du ministère, (courrier du 12 juillet 2019) et en l'attente de l'entrée en vigueur de l'article du code de l'énergie LP232-3 qui prévoit qu'au 1er janvier 2022 « chacun supporte ses pertes »,

- La TEP est dispensée de devoir assumer ses pertes avec effet rétroactif au 1er septembre 2017
- La majoration du prix de vente de l'hydroélectricité prévue aux avenants de 2015 est réintégrée aux tarifs.

Sur 2019, ces opérations se sont traduites par :

- Une régularisation impactant le CA à la baisse de 9,2 MF
- En rythme annuel, une baisse des volumes vendus de 3% environ et une augmentation des tarifs de 0,29 F/kWh

3.2.5.2 Chiffre d'affaires

Par application du tarif contractuellement dû aux volumes vendus, traitement des écarts de volume avec la production contractuelle, et prise en charge des pertes de transport le chiffre d'affaires ressort à **269 583 315 XPF**.

	Janv - Fév	Mars - Juillet	Août - Déc	2020
Production brute (sortie transfo.)				28 807 298 kWh
- Consommation des auxiliaires				-49 308 kWh
Production nette des consommations des auxiliaires	7 065 170 kWh	12 719 202 kWh	8 973 618 kWh	28 757 990 kWh
Pertes transport supportées MN	-222 596 kWh	-364 136 kWh	-250 853 kWh	-837 585 kWh
Production nette vendue	6 842 574 kWh	12 355 066 kWh	8 722 765 kWh	27 920 405 kWh
Production contractuelle (art 16-2)	5 710 432 kWh	10 127 937 kWh	11 097 633 kWh	26 936 002 kWh
Ecart	1 132 143 kWh	2 227 130 kWh	-2 374 867 kWh	984 406 kWh
<i>Dont 66% porté en cpt courant du concédant</i>	<i>747 214 kWh</i>	<i>1 469 906 kWh</i>	<i>-1 567 412 kWh</i>	<i>649 708 kWh</i>
Vente à EDT	67 536 215 XPF	122 191 614 XPF	86 268 156 XPF	275 995 985 XPF
- Refacturation consommation des auxiliaires (à TEP)				0 XPF
- Indemnisation suite indisponibilité du réseau de transport (à TEP)				0 XPF
Chiffre affaires énergie				275 995 985 XPF
Ecart sur prévisionnel (Art.16.2)				-6 410 670 XPF
Chiffre affaires Net énergie				269 585 315 XPF

3.3 Bilan d'exploitation

3.3.1 Incidents majeurs

Au cours de l'exercice, aucun incident majeur n'a été à déplorer.

3.3.2 Réalisations de l'année

Barrage C1, conduites forcées et centrale Faatautia 1



- Curage du bassin C1 :



Pendant les travaux, la qualité de l'eau a été contrôlée au quotidien, en début, à mi et en fin de journée. Deux paramètres physico-chimiques ont été systématiquement mesurés, à savoir la turbidité (valeur cible < 1000 NTU) et le taux d'oxygène dissous (valeur cible > 3 mg/l).

Le curage s'est déroulé dans le respect des normes environnementales précitées.

Aussi, les précautions nécessaires ont été prises afin de ne pas disséminer la petite fourmi de feu dans la vallée :

- Avant les travaux, toutes les entreprises ont été sensibilisées à la détection systématique de la petite fourmi de feu.
- En début et en fin de travaux, tous les engins intervenants ont été contrôlés négatifs au test de la petite fourmi de feu.
- Intervention de remplacement de la pompe et du réservoir des vannes de survitesse.
- Installation d'un moteur extracteur d'air dans la centrale.
- Remplacement du disjoncteur réseau d'alimentation des auxiliaires.
- Graissage trimestriel des turbines.
- Intégration des Grafct de supervision embarqués aux automates de la centrale.
- Révision des auxiliaires de la turbine A.
- Graissage du roulement de l'alternateur de la turbine A.
- Echange des durites de la turbine A.
- Contrôle des auxiliaires de la turbine A.
- Contrôle de la ligne d'arbre de la turbine A.
- Contrôle de la roue de la turbine A.
- Maintenance électrique et mécanique de la turbine B.
- Révision électrique de la turbine B.
- Révision des auxiliaires de la turbine B.

- Remplacement des accumulateurs hydrauliques de la turbine B.
- Contrôle de la ligne d'arbre de la turbine B

Barrage C2, conduite forcée et centrale Faatautia 2



- Réalisation d'un bac de mesure de fuites au pied du barrage.
- Contrôle des auxiliaires de la centrale.
- Révision électrique de la turbine.
- Traitement du dysfonctionnement sur la protection Vigilohm.
- Intervention curative sur le disjoncteur de couplage.
- Intégration des Grafset de supervision embarqués aux automates de la centrale.
- Remplacement du disjoncteur de couplage.
- Remplacement du serpentin de refroidissement de palier.
- Contrôle de serrage du presse-étoupe de la centrale.
- Graissage trimestriel de la turbine.

Barrage AB, conduite forcée et centrale Faatautia 3

- Surveillance et auscultation du barrage.
- Soudure du liner du bassin
- Changement de l'accumulateur de digue A.
- Mise en place d'un chargeur Victron mono sur la digue A
- Mise en place d'un accumulateur pour le bac de régulation de la vanne de vidange de la digue A.
- Mise en place des accumulateurs de la digue B.

- Révision électrique de la centrale.
- Contrôle du contacteur de couplage de la centrale.
- Intervention sur les tiges de rupture sur le vannage de la turbine.
- Contrôle de la ligne d'arbre de la turbine.
- Remplacement du pressostat sur le bac hydraulique de pilotage de la vanne de vidange.
- Remplacement de la vis de rupture d'une directrice.
- Graissage trimestriel de la turbine.

Barrage D, captages, conduites forcées et centrale Faatautia 4

- Réparation de la conduite :



- Graissage trimestriel de la turbine.

- Curage du bassin et entretien de la grille :



Captages Lavatube, conduites forcées et centrale Faatautia 5

- Intervention curative sur la grille.
- Graissage trimestriel de la turbine.

Autres

- Traitement des éboulements.

Eboulement avant la vanne de tête du captage D



- Déplacement de la piste :

Travaux en cours de déviation de la piste en vue de mettre fin à l'empiètement réalisé sur le terrain de Madame Elisabeth PAHOA (Signification du jugement contradictoire le 23 novembre 2020 – Affaire PAHOA Elisabeth contre MARAMA NUI).



4 - DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

4.1 Principe de la comptabilité appropriée

- 4.1.1 La séparation des activités
- 4.1.2 La séparation des services délégués
- 4.1.3 Le principe du coût réel constaté
- 4.1.4 Le principe de la prééminence de l'imputation directe
- 4.1.5 La non-compensation des produits et des charges dans la présentation de l'information financière
- 4.1.6 La justification du périmètre de charges
- 4.1.7 La permanence des méthodes
- 4.1.8 Le principe de détermination des charges économiques calculées
- 4.1.9 Les opérations effectuées avec les parties liées
- 4.1.10 L'identification des contrats à long terme
- 4.1.11 Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées
- 4.1.12 Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité
- 4.1.13 Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé
- 4.1.14 Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique

4.3 Les comptes de la concession

La comptabilité appropriée a été mise en place par arrêté 2100 CM du 17 décembre 2015 et s'applique à toute personne physique ou morale titulaire d'une délégation de service public du secteur de l'énergie en Polynésie française avec un effet rétroactif sur les comptes de 2015.

Les comptes y sont présentés par type de dépenses (vente, maintenance, conduite et fonctionnement...).

4.1 Principes de la comptabilité appropriée

4.1.1 – La séparation des activités

MARAMA NUI possède une seule activité, celle de la fourniture d'hydroélectricité.

4.1.2 – La séparation des services délégués

Un compte de résultat et un bilan spécifique sont présentés pour chaque concession de MARAMA NUI. Comptablement, les dépenses engagées au bénéfice d'une concession y sont toujours directement affectées.

4.1.3 – Le principe du coût réel constaté

Certaines dépenses comme la main d'œuvre, non directement affectables, font l'objet d'une répartition en fonction des temps passés telle que pratiquée pour l'exploitation déléguée MN/EDT.

4.1.4 – La prééminence de l'imputation directe

Dans la mesure du possible, toutes les commandes spécifiques à des concessions sont en imputation directe. Certains postes non imputables directement font l'objet d'une répartition notamment la prestation déléguée, etc...

4.1.5 – La non-compensation des produits et des charges

Les lignes de produit sont identifiées dans le compte de résultat à l'exception des postes suivants :

FAUTAUTIA		Montant Compte de résultat	Détail produits	Détail charges
Maintenance - Conduite exploitation	Exceptionnel	-699 758	7 094 803	-7 794 561
Financier	Autres produits et charges financières	-1 805 551	185 460	-1 991 011

4.1.6 – La justification du périmètre de charges

Non applicable car MARAMA NUI possède une seule activité, la production d'hydroélectricité.

4.1.7 – La permanence des méthodes

Aucun changement n'a eu lieu sur l'exercice 2020

4.1.8 – Le principe de détermination des charges économiquement calculées

Le concessionnaire a mis en place sur 2017 une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- Elle répond aux exigences de retraitement de la « comptabilité appropriée » ;
- Elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement ;
- Elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

4.1.9 - Les opérations effectuées avec les parties liées

Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

EDT

Libellé	Description	Fautautia
Achat de l'hydroélectricité	EDT achète de l'hydroélectricité à MN au prix de 12,06 XPF/kwh jusqu'au 1er mars 2016, puis les tarifs par vallées ont été actualisés. Au 31/12/20, les tarifs par vallées s'élèvent à 9,82 XPF pour Vaihiria, 12,22 XPF pour la Vaite, 13,34 XPF pour Titaaviri, 9,89 XPF pour Faatautia, 13,66 XPF pour la haute PPNOO et 13,87 XPF pour la moyenne PPNOO.	275 995 985
Exploitation déléguée : prestations d'exploitation	Une convention d'exploitant déléguée a été conclue entre EDT et Marama Nui le 1er août 2006, donnant lieu à une facturation annuelle forfaitaire des prestations. Un premier avenant a été signé le 23 juin 2011 indiquant une refacturation des prestations au franc le franc sur la base des charges supportées par EDT. En date du 24 septembre 2019, un avenant 2 a été conclu donnant lieu à l'application d'une marge de 2% sur les charges refacturées par EDT, avec effet rétroactif au 1er janvier 2018.	76 879 581
Dispatching	Contrat de prestations techniques d'aide à la conduite entre MNui et EDT. L'aide à la conduite du réseau de distribution du SECOSUD intègre des activités de contrôle des flux depuis le réseau de transport, de respect des capacités nominale des ouvrages et de proposition d'adaptation du schéma du réseau aux diverses contraintes de continuité de service aux utilisateurs du réseau de distribution.	1 565 233
Compte courant	Existence d'un compte courant entre Marama Nui et EDT, refacturation des intérêts en compte courant	9 161
Convention administrative	EDT refacture à l'ensemble de ses filiales des prestations administratives déterminées par un prorata. Sur l'exercice la prestation administrative inclus l'assistance informatique.	23 886 838

Autres parties liées

Libellé	Description	Fautautia
Polydiesel	Travaux sous-traités: production	806 986
Engie Services Polynésie	Travaux sous-traités: réseaux et facility management	400 338

4.1.10 - L'identification des contrats à long terme

Cf. chapitre 6. ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

4.1.11 - Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées

La notion de produits et charges non récurrents fait référence à l'ensemble des éléments ne rentrant pas habituellement dans le cycle normal d'exploitation, d'investissement ou de financement de l'opérateur. Les charges non récurrentes sont des charges de caractère exceptionnel qui n'ayant pas vocation à se reproduire les exercices suivants.

Cf. paragraphe :

4 – DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

4.3.3 Commentaires sur les comptes



4.1.12 - Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité

Le résultat net est présenté pour chaque concession.

4.1.13 - Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé

Les avenants prévoient le traitement suivant des écarts par rapport au prévisionnel :

Les écarts en plus ou en moins mesurés à installations constantes, entre le nombre de kWh vendus et celui figurant au Compte d'Exploitation Prévisionnel de la société concessionnaire, sont valorisés chaque année au tarif en vigueur. 66 % de leur valeur sont portés au compte courant du concédant, les 34% restant sont conservés en résultat, ils représentent l'intéressement du concessionnaire, en plus ou en moins, à la pluviométrie et au bon fonctionnement des ouvrages.

Si le cumul de ces écarts sur plusieurs années dépasse 50% du Chiffre d'Affaires prévisionnel de la concession, sa valeur est prise en compte de façon lissée dans la détermination des tarifs des 5 années suivantes.

En fin de concession, l'écart cumulé résiduel positif reviendra au concédant, l'écart résiduel négatif sera pris en charge par le concessionnaire.

4.1.14 - Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

N/A

4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique

Un bilan et un compte de résultat analytique sont établis annuellement pour chacune des concessions.

L'affectation des postes de bilan, des produits et des charges par concession s'effectue :

- soit par imputation directe lorsque le poste concerné est directement affectable à une concession,
- soit en recourant à des clés de répartition pour les sections analytiques communes ou indirectes.

Actif

- Les immobilisations concédées (barrages, pistes, conduites, centrales) représentent près de 80 % de l'actif en valeur brute, et sont imputées de façon directe dans chacune des concessions auxquelles elles se rapportent. Il est de même pour les amortissements techniques correspondants.
- Les autres postes de l'actif sont répartis par concession selon les modalités suivantes :
 - Au prorata de la production moyenne de kWh, pour les postes :
 - Autres immobilisations (privées, concédées communes, incorporelles, financières)
 - Avances et acomptes versés
 - Charges constatées d'avance
 - Au prorata de la valeur brute des immobilisations concédées, pour les postes :
 - Stocks et provisions s'y rapportant
 - Au prorata des ventes de kWh, pour les postes :
 - Clients et Autres créances

Passif

- Les « capitaux propres » enregistrés en Hors concession sont constitués par le capital social, les réserves, les reports à nouveau et le résultat de l'activité Hors concession.
- Les résultats dégagés par concession (bénéfices ou pertes) sont inscrits dans la rubrique des « capitaux propres » de chaque concession au cours de l'exercice de réalisation, puis font l'objet l'année suivante d'une affectation au poste Report à nouveau, figurant en Hors concession.
- Sont imputés directement sur leurs concessions d'appartenance :
 - L'amortissement de caducité, le passif de renouvellement, le fonds de maintenance des conduites forcées,
 - Les provisions pour risques et charges,
 - Les emprunts bancaires.
- Les autres postes du passif sont répartis par concession selon les modalités suivantes :
 - Au prorata des achats et charges externes pour le poste :
 - Fournisseurs.

- Au prorata de la production moyenne de kWh, pour les postes :
 - Dettes fiscales et sociales,
 - Autres dettes,
 - Produits constatés d'avance.

La différence apparaissant au niveau du bilan de la concession entre ses actifs et ses passifs constitue une situation de trésorerie (excédent ou besoin) portée dans la rubrique « Compte Courant du concessionnaire ».

Compte de résultat

- **La production** d'hydroélectricité est suivie par centrale, permettant ainsi d'affecter directement les ventes d'énergie par concession et les pertes de transport.
- **Les coûts de maintenance et de conduite** font principalement l'objet d'une affectation directe par concession ou, à défaut, d'une répartition en fonction des temps passés telle que pratiquée pour l'exploitation déléguée MN/EDT.
- **L'amortissement des actifs de concession** : ces charges sont affectées directement par concession.
- Les impôts et taxes correspondent à la contribution des patentes dont la répartition est effectuée en référence à la valeur brute des immobilisations de concession.
- Les coûts de structure, ou frais généraux et administratifs, sont répartis par concession en fonction de la production moyenne de kWh.
- Les éléments financiers sont essentiellement composés des intérêts sur emprunt, et des intérêts sur compte courant du concessionnaire calculés au taux moyen Euribor 3 mois :
 - Trésorerie positive : le produit financier est calculé au taux Euribor
 - Trésorerie négative : la charge financière est calculée au taux Euribor + 0,75.

Lorsque l'Euribor est négatif, il est retenu pour la valeur 0.

La contrepartie des intérêts ainsi calculés, et affectés à chaque concession, est inscrite dans la rubrique « résultat financier » en Hors concession.

- Les réintégrations et déductions fiscales sont affectées au réel entre les activités en concession et le hors concession permettant de calculer les taux de prélèvement « sur résultat comptable ». Ce taux de prélèvement est ensuite appliqué de manière uniforme au résultat comptable de chaque concession ; de la sorte, le montant de l'impôt réparti est équivalent à celui réellement payé.

4.3 Les comptes de la concession

4.3.1 Bilan

ACTIF	FAATAUTIA	
	2020 Concession	2019 Concession
Immobilisations concédées	3 058 326 800	2 532 675 047
Immobilisations privées	250 977 884	248 138 439
Immobilisations financières	5 673 028	4 841 004
Immobilisations en-cours	366 341 854	797 352 985
Avances et acomptes		
Total Immobilisations brutes	3 681 319 566	3 583 007 475
Amortissements	-1 635 474 418	-2 000 958 039
Immobilisations concédées (1)	-1 419 558 499	-1 798 511 855
Immobilisations privées	-215 915 919	-202 446 184
Provision dépréciation des immobilisations concédées		
Immobilisations nettes	2 045 845 148	1 582 049 436
Stock	25 676 820	20 656 451
Provisions de stock	-1 926 443	-1 640 565
Net	23 750 377	19 015 886
Créances clients	44 569 217	49 049 389
Autres créances	53 156 533	48 101 477
Charges constatées d'avance	70 237	447 865
Total créances d'exploitation	97 795 987	97 598 731
Provisions créances		-749 485
Créances nettes	97 795 987	96 849 246
Placement et trésorerie		
Disponibilités ou C/C du concessionnaire		
TOTAL ACTIF	2 167 391 512	1 697 914 568

PASSIF	FAATAUTIA	
	2020 Concession	2019 Concession
Capital		
Réserves		
RAN		
RESULTAT	-11 516 285	50 904 612
Capitaux propres	-11 516 285	50 904 612
Amort caducité, ATO, PRU	591 544 857	630 981 181
Provision pour renouvellement		
Passif de renouvellement (2)	144 163 311	115 634 441
Fonds de maintenance conduites forcées	531 416 712	469 443 784
Autres provisions pour risques et charges	81 253 134	82 894 415
Autres provisions pour risques et charges - Immobilisation		
S/T capitaux propres et provisions	1 336 861 729	1 349 858 433
C/C du concessionnaire (emprunt)	466 801 607	115 842 888
Emprunt et dettes		
Avance et Acompte recus	38 367 158	39 328 544
Fournisseurs	163 030 007	36 074 453
Dettes fiscales et sociales	17 477 615	18 513 029
Autres dettes	144 853 395	138 297 220
PCA		
S/T emprunts et dettes	363 728 175	232 213 247
TOTAL PASSIF	2 167 391 512	1 697 914 568

4.3.2 Compte de résultat

RESULTAT	FAATAUTIA	
	2020 Concession	2019 Concession
CA "net" Energie	269 585 315	288 805 915
Ventes hydro (à EDT)	275 995 985	326 463 574
Refacturation Pertes Transport (à TEP) (3)		-11 678 596
Indemnisation suite indisponibilités réseau de transport (à TEP) (4)		
Ecart sur prévisionnel (Art.16.2)	-6 410 670	-25 979 063
Production moyenne (de l'origine à 2019/2020)	28 948 410	28 952 463
kWh vendus	27 920 405	31 817 207
CA / kWh vendus	9,66	9,08
Maintenance - Conduite exploitation	-123 054 086	-81 280 836
Achats et charges externes	-312 054 435	-193 962 521
Exploitation Déléguée	-72 083 956	-35 808 338
Production immobilisée	262 797 041	147 871 443
Provision pour risques et charges (5)	8 919 836	
Provision Stock & créances		4 717 645
Amortissement des biens privés destinés à l'exploitation	-9 932 814	-4 920 910
Exceptionnel	-699 758	821 846
Amortissement des actifs de concession	-102 650 823	-83 716 814
AT, Caducité, PR		
Amortissement biens existants	-51 585 350	-15 326 423
Dot. passif de renouvellement	-28 528 870	-42 574 352
Reprise sur travaux de renouvellement		
Reprise lissée caducité	39 436 324	39 436 324
Reprise lissée provision pour risque		
Dot. fonds conduites forcées	-68 780 226	-68 780 226
Reprise sur travaux conduites forcées	6 807 298	3 527 863
Exceptionnel		
Impôts et taxes	-5 699 551	-30 333 966
Patente	-4 109 761	-4 081 176
Autres	-42 590	-36 973
Provision (6)	-1 547 200	-26 215 817
Exceptionnel		
Structure	-47 022 766	-18 511 783
Achats et charges externes	-30 000 295	-12 071 146
Exploitation Déléguée	-4 795 625	-2 671 615
Amortissement des biens privés de structure	-8 089 664	-3 940 244
Provisions	-4 137 182	-276 819
Autres produits et charges		448 041
Exceptionnel		
Financier	-2 674 373	-305 909
Intérêts sur emprunt bancaire		
Autres produits et charges financières	-1 805 551	242 575
Rémunération C/C du concessionnaire	-868 822	-548 484
Résultat avant impôt	-11 516 285	74 656 607
Impôt société		-23 751 995
Résultat net - concessions	-11 516 285	50 904 612

4.3.3 Commentaires sur les comptes

Bilan

1 Amortissement

Ce poste correspond aux charges d'amortissements comptabilisées par le concessionnaire de façon linéaire sur la durée de la concession pour amener la valeur nette des biens au montant de l'indemnité de reprise s'y rapportant (cf. partie 5.7 du rapport).

Remarque : la valeur économique des biens calculée sur leur durée de vie figure dans le chapitre de ce rapport dédié au patrimoine géré.

2 Le passif de renouvellement regroupe les sommes mises de côté par l'entreprise pour être en mesure de financer la réalisation des plans de renouvellement.

Compte de résultat

3 En 2019, la société Marama Nui a procédé à l'émission d'avoir des pertes de transport facturées à la TEP au titre de la période 2017 à 2018.

4 Le 29 mai 2019, Marama Nui et EDT ont conclu avec la TEP un « accord sur les modalités de rétrocession de la maintenance des ouvrages de transport ». Ce contrat prévoit notamment l'indemnisation des pertes de production subies par Marama Nui en cas d'indisponibilité excessive du réseau de transport.

5 En 2020, des reprises de provision ont été effectuées suite à la fin d'un litige foncier en date de 2012 pour 7,3 MF et en date de 2006 pour 1,6 MF.

6 À la suite d'un contrôle fiscal sur la patente initié courant 2019, une provision pour risque a été constituée portant sur les années 2017 à 2019. Sur l'exercice 2020, cette provision a été ajustée de sorte à porter le risque sur les 3 dernières années (2018, 2019 et 2020). De ce fait, le risque de redressement de l'année 2017 a été repris et une dotation complémentaire a été comptabilisée pour l'exercice 2020.

Commentaires sur les éléments non récurrents :

- Reprise de provision suite à la fin d'un litige foncier : + 7.316.712 FCFP
- Reprise de provision suite à la fin d'un litige foncier : + 1.603.124 FCFP
- Dotation 2020 redressement Patente : + 8.316.906 FCFP
- Reprise 2017 redressement Patente : - 8.452.444 FCFP

Au 31/12/2020, les éléments comptabilisés en exceptionnel sont considérés comme des éléments récurrents car il s'agit de complément de dotation pour les immobilisations mises au rebut ou des produits de cession des éléments d'actifs, donc entrant dans le cycle normal d'investissement.

4.3.4 Tableau de passage

	FAATAUTIA	Autres concessions	Toutes concessions	Hors concession	Concessions + Hors concessions
Résultat avant IS - PCG	-50 939 455	720 970 388	670 030 932	-9 154 122	660 876 810
Neutralisation des charges lissées sociales	79 435 400	160 896 997	240 332 397		240 332 397
Rémunération C/C du concessionnaire social	1 534 488	20 098 083	21 632 571	-21 632 571	0
Charges lissées - RAD	-40 677 895	-236 383 431	-277 061 326		-277 061 326
Rémunération C/C du concessionnaire - RAD	-868 822	-19 744 871	-20 613 693	20 613 693	0
Résultat avant IS - RAD	-11 516 285	645 837 166	634 320 881	-10 173 000	624 147 881

	FAATAUTIA	Autres concessions	Toutes concessions	Hors concession	Concession + Hors concessions
Résultat net - PCG	-50 939 455	491 335 725	440 396 270	48 140 680	488 536 950
Ecart comptes sociaux / comptes RAD	39 423 171	-75 133 222	-35 710 051	-1 018 878	-36 728 929
Neutralisation IS PCG	0	229 634 663	229 634 663	-57 294 802	172 339 861
IS RAD	0	-204 601 922	-204 601 922	57 693 450	-146 908 472
Résultat net - RAD	-11 516 284	441 235 244	429 718 960	47 520 450	477 239 410

5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES

- 5.1 Variation des immobilisations en concession
- 5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public
- 5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements
 - 5.3.1 Le réalisé de l'année
- 5.4 Le fonds de maintenance des conduites forcée
- 5.5 Dépenses de renouvellement
 - 5.5.1 Le besoin de renouvellement
 - 5.5.2 Le réalisé de l'année
 - 5.5.3 Le plan de renouvellement à 3 ans
 - 5.5.4 La dotation de l'exercice
- 5.6 Dépenses de 1^{er} établissement
 - 5.6.1 Le réalisé de l'exercice
 - 5.6.2 Le programme prévisionnel d'investissement
- 5.7 Méthode lissée des charges calculées
- 5.8 Indemnité de fin de concession

5.1 Variation des immobilisations en concession

2019	Acquisition	Cession	Transfert	2020
2 532 675 047	694 746 582	- 169 094 829	-	3 058 326 800

Pièces sécurité	15 725 150	-	-	-	15 725 150
Bâtiment	109 812 799	-	-	-	109 812 799
Turbine	227 405 514	-	-	-	227 405 514
Elec de Puissance	136 747 610	-	-	-	136 747 610
Elec de Commande	104 620 624	-	-	-	104 620 624
Telecom	23 743 691	-	-	-	23 743 691
Barrage & composants associés	1 100 223 186	661 894 643	- 160 696 195	-	1 601 421 634
Pistes & Ponts	200 683 917	27 752 252	- 5 359 708	-	223 076 461
Conduites Forcées	357 994 840	-	-	-	357 994 840
Appendice	53 489 105	5 099 687	-	-	58 588 792
Autre composant	202 228 611	-	- 3 038 926	-	199 189 685
Droits incorporels de concession	-	-	-	-	-
2 532 675 047	694 746 582	- 169 094 829	-	3 058 326 800	

Les immobilisations sont comptabilisées au moment de leur mise en service, en l'attente, elles figurent en immobilisations en cours.

5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public

L'amortissement présenté correspond à un amortissement linéaire sur la durée de vie des biens de sorte à faire apparaître leur valeur nette économique à la date de clôture.

Cet amortissement diffère de celui pratiqué dans les comptes de la concession, lequel permet, pour un patrimoine géré constant l'obtention d'une charge annuelle « d'amortissement » identique sur toute la durée de la concession.

Famille	Composants	Valeur Brute	AT 31/12/2020	VNC 31/12/2020
Autre composant	FAAT AUTRES AB	15 336 676	15 336 676	-
Autre composant	FAAT POMPAGE ABC	45 789 053	37 775 967	8 013 086
Autre composant	FAAT AUTRES C3	262 317	262 317	-
Autre composant	FAAT AUTRES 4&5	5 620 233	5 620 233	-
Autre composant	FAAT POMPAGE	1 416 234	1 127 086	289 148
Autre composant	FAAT POMPAGE	887 891	687 447	200 444
Autre composant	FAAT CABLES	20 992 307	12 594 785	8 397 522
Autre composant	FAAUTIA PASSERELLE DU	5 900 000	1 930 828	3 969 172
Autre composant	CLAPETS LAVATUBES FAT 4/5	102 984 974	12 788 062	90 196 912
Total Autre composant		199 189 685	88 123 401	111 066 284
Barrage & composants associés	FAAT ETANCHEITE AB	40 798 142	40 798 142	-
Barrage & composants associés	FAAT ETANCHEITE C1	5 617 600	5 617 600	-
Barrage & composants associés	FAAUTIA CAPTAGE	608 788 220	346 693 394	262 094 826
Barrage & composants associés	FAAT ETAN C2 GROS OEUVRE	47 144 114	17 875 927	29 268 187
Barrage & composants associés	FAAT ETAN C2 GEOMEMBRANES	21 263 808	16 125 054	5 138 754
Barrage & composants associés	FAAUTIA CAPTAGE	5 545 911	924 709	4 621 202
Barrage & composants associés	FAAUTIA CAPTAGE	25 411 693	4 237 080	21 174 613
Barrage & composants associés	FAAUTIA CAPTAGE DIGUE A	6 075 325	936 952	5 138 373
Barrage & composants associés	REHAB BARRAGE FAATAUT AB	151 917 454	14 125 714	137 791 740
Barrage & composants associés	REHAB BARRAGE FAATAUT C2	26 964 724	1 244 526	25 720 198
Barrage & composants associés	REHAB BARRAGE FAATAUT C2	1 407 631	70 382	1 337 249
Barrage & composants associés	REHAB BARRAGE FAATAUT AB	48 064 949	303 744	47 761 205
Barrage & composants associés	REHAB BARRAGE FAATAUT AB	54 723 015	461 092	54 261 923
Barrage & composants associés	REHAB BARRAGE FAATAUT AB	274 842 472	1 736 852	273 105 620
Barrage & composants associés	REHAB BARRAGE FAATAUT AB	282 856 576	2 383 329	280 473 247
Total Barrage & composants associés		1 601 421 634	453 534 497	1 147 887 137

Famille	Composants	Valeur Brute	AT 31/12/2020	VNC 31/12/2020
Bâtiment	FAAT GENIE CIVIL A	7 519 099	6 971 995	547 104
Bâtiment	FAAT GENIE CIVIL C2	12 817 389	11 570 255	1 247 134
Bâtiment	FAAT GENIE CIVIL B	7 980 273	6 611 594	1 368 679
Bâtiment	FAAT GENIE CIVIL C3	6 341 985	5 096 419	1 245 566
Bâtiment	FAAT GENIE CIVIL 4&5	12 683 969	10 192 837	2 491 132
Bâtiment	FAAT TOITURE C3	3 039 846	2 584 516	455 330
Bâtiment	FAAT TOITURE 4&5	4 298 681	3 654 795	643 886
Bâtiment	FAAT TOITURE AB	20 380 312	15 794 742	4 585 570
Bâtiment	EXTENS BATIMENT FAAT 3	3 770 734	204 249	3 566 485
Bâtiment	FAAT A GENIE CIVIL RENOV A	6 722 070	238 385	6 483 685
Bâtiment	PORTE,FENETRE,VANTELLERIE	3 776 345	401 761	3 374 584
Bâtiment	FAAT ARMATURE RENOVAT°BAT	4 991 841	265 538	4 726 303
Bâtiment	FAAT B GENIE CIVIL RENOV A	6 722 070	238 385	6 483 685
Bâtiment	PORTE,FENETRE,VANTELLERIE	3 776 344	401 761	3 374 583
Bâtiment	FAAT ARMATURE RENOVAT°BAT	4 991 841	265 538	4 726 303
Total Bâtiment		109 812 799	64 492 770	45 320 029
Conduites Forcées	FAAT CONDUITES A	96 951 611	81 233 422	15 718 189
Conduites Forcées	FAAT CONDUITES 2	94 028 040	76 738 379	17 289 661
Conduites Forcées	FAAT CONDUITES B	154 923 344	116 621 886	38 301 458
Conduites Forcées	FAAT CONDUITES 4	12 091 845	8 809 500	3 282 345
Total Conduites Forcées		357 994 840	283 403 187	74 591 653
Appendice	FAAT PROT CATHODIQUE	5 581 305	4 222 377	1 358 928
Appendice	FAAT VANNE SURVITESSE A	14 373 456	5 801 288	8 572 168
Appendice	FAAT VANNE SURVITESSE B	14 373 456	5 801 288	8 572 168
Appendice	MOTO REDUCTEUR BY PASS 4	571 242	142 810	428 432
Appendice	VANNES BASSIN C2 FAAT 2	10 949 676	2 326 807	8 622 869
Appendice	VANNES GUILLOTINE FAAT AB	7 639 970	1 241 495	6 398 475
Appendice	REHAB BARRAGE FAATAUT AB	5 099 687	64 454	5 035 233
Total Appendice		58 588 792	19 600 519	38 988 273
Elec de Commande	ARMOIRE AUTOMATIS. FAAT2	5 869 263	5 869 263	-
Elec de Commande	AUTOMATE FAAT 2	1 834 145	1 834 145	-
Elec de Commande	PROTECTION FAAT 2	1 467 316	1 467 316	-
Elec de Commande	CABLAGES FAAT 2	3 668 289	3 668 289	-
Elec de Commande	ARMOIRE AUTOMATIS. FAAT4	1 760 779	1 760 779	-
Elec de Commande	AUTOMATE FAAT 4	550 243	550 243	-
Elec de Commande	PROTECTION FAAT 4	440 195	440 195	-
Elec de Commande	CABLAGES FAAT 4	1 100 486	1 100 486	-
Elec de Commande	ARMOIRE AUTOMATIS. FAAT5	1 760 779	1 760 779	-
Elec de Commande	AUTOMATE FAAT 5	550 243	550 243	-
Elec de Commande	PROTECTION FAAT 5	440 195	440 195	-
Elec de Commande	CABLAGES FAAT 5	1 100 486	1 100 486	-
Elec de Commande	ARMOIRE AUTOMATISME FAAT3	10 209 088	1 327 182	8 881 906
Elec de Commande	AUTOMATE FAAT 3	2 439 586	792 866	1 646 720
Elec de Commande	PROTECTIONS FAAT 3	1 869 328	607 532	1 261 796
Elec de Commande	CABLAGES FAAT 3	3 031 602	394 108	2 637 494
Elec de Commande	REGULATEUR VITESSE FAAT1B	9 789 692	2 447 423	7 342 269
Elec de Commande	REGULATEUR VITESSE FAAT1A	7 579 197	1 831 640	5 747 557
Elec de Commande	REGULATEUR TENSION FAAT1A	1 475 320	319 653	1 155 667
Elec de Commande	REGULATEUR TENSION FAAT1B	1 475 320	319 653	1 155 667
Elec de Commande	ARMOIRE AUTOMATIS. FAAT1A	13 915 105	1 205 975	12 709 130
Elec de Commande	AUTOMATE FAAT 1A	2 196 530	475 915	1 720 615
Elec de Commande	PROTECTION FAAT 1A	1 286 599	278 763	1 007 836
Elec de Commande	CABLAGE FAAT 1A	5 706 302	494 546	5 211 756
Elec de Commande	ARMOIRE AUTOMATIS. FAAT1B	13 915 105	1 205 975	12 709 130
Elec de Commande	AUTOMATE FAAT 1B	2 196 530	475 915	1 720 615
Elec de Commande	PROTECTION FAAT 1B	1 286 599	278 763	1 007 836
Elec de Commande	CABLAGE FAAT 1B	5 706 302	494 546	5 211 756
Total Elec de Commande		104 620 624	33 492 874	71 127 750

Famille	Composants	Valeur Brute	AT 31/12/2020	VNC 31/12/2020
Elec de Puissance	FAAT TRANSFORMATEUR A	7 150 768	6 630 465	520 303
Elec de Puissance	ARMOIRE PUISSANCE FAAT1A	5 361 036	5 361 036	-
Elec de Puissance	FAAT TRANSFORMATEUR C2	3 260 855	2 943 573	317 282
Elec de Puissance	ARMOIRE PUISSANCE FAAT 2	3 668 289	3 668 289	-
Elec de Puissance	FAAT ALTERNATEUR B	32 192 388	32 192 388	-
Elec de Puissance	FAAT TRANSFORMATEUR B	7 589 564	6 287 896	1 301 668
Elec de Puissance	ARMOIRE PUISSANCE FAAT 1B	5 361 036	5 361 036	-
Elec de Puissance	FAAT GENERATRICE C3	2 885 932	2 885 932	-
Elec de Puissance	FAAT GENERATRICE 4	1 379 403	1 379 403	-
Elec de Puissance	FAAT GENERATRICE 5	7 020 347	7 020 347	-
Elec de Puissance	FAAT TRANSFORMATEUR 4&5	2 008 578	1 614 094	394 484
Elec de Puissance	ARMOIRE PUISSANCE FAAT 4	1 100 487	1 100 487	-
Elec de Puissance	ARMOIRE PUISSANCE FAAT 5	1 100 487	1 100 487	-
Elec de Puissance	FAAT ALTERNATEUR A	27 743 899	18 875 839	8 868 060
Elec de Puissance	ARMOIRE PUISSANCE FAAT 3	4 755 265	618 186	4 137 079
Elec de Puissance	ARMOIRE AUXILIAIRE FAAT 1	11 002 239	1 339 830	9 662 409
Elec de Puissance	FAAT GENERATRICE C2	13 167 037	2 194 506	10 972 531
Total Elec de Puissance		136 747 610	100 573 794	36 173 816
pièces sécurité	PCE SECU 00512 ALTERNAT.	15 725 150	8 845 398	6 879 752
Total pièces sécurité		15 725 150	8 845 398	6 879 752
Pistes & Ponts	FAATAUTIA PISTE	195 324 209	111 233 447	84 090 762
Pistes & Ponts	FAAT PONT C2 METALLIQUE	27 752 252	468 705	27 283 547
Total Pistes & Ponts		223 076 461	111 702 152	111 374 309
Telecom	FAAT - FIBRE OPTIQUE	19 008 108	8 689 424	10 318 684
Telecom	FAAT - TELECOMMANDE	4 735 583	3 030 771	1 704 812
Total Telecom		23 743 691	11 720 195	12 023 496
Turbine	FAAT TURBINE A	62 395 866	57 855 820	4 540 046
Turbine	FAAT TURBINE C2	19 752 977	17 831 010	1 921 967
Turbine	FAAT ROUE TURBINE C2	8 024 827	8 024 827	-
Turbine	FAAT TURBINE B	49 380 340	40 911 225	8 469 115
Turbine	FAAT TURBINE C3	17 770 063	14 280 019	3 490 044
Turbine	FAAT ROUE TURBINE C3	4 258 646	4 258 646	-
Turbine	FAAT TURBINE 4	11 679 438	9 385 594	2 293 844
Turbine	FAAT ROUE TURBINE 4	4 258 646	4 258 646	-
Turbine	FAAT TURBINE 5	14 146 047	11 367 763	2 778 284
Turbine	FAAT ROUE TURBINE 5	4 258 646	4 258 646	-
Turbine	FAAT ROUE TURBINE A	14 791 069	9 552 565	5 238 504
Turbine	FAAT ROUE TURBINE B	12 076 534	6 437 465	5 639 069
Turbine	HYDRAULIQUE+VANNES FAAT 3	4 612 415	749 518	3 862 897
Total Turbine		227 405 514	189 171 744	38 233 770
TOTAL FAATAUTIA		3 058 326 800	1 364 660 531	1 693 666 269

5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements

5.3.1 Le réalisé de l'année

Barrage Faatautia AB :

- Réhabilitation du barrage AB :

Les travaux d'étanchéité du parement amont de digue B planifiés pour 2020 sont terminés, à savoir :

- Réalisation de nouvelles longrines béton en rives
- Remplacement du complexe d'étanchéité (liner)
- Fixation du nouveau liner en partie courante via des ancrages et en périphérie avec fixations périmétrales

Les travaux restants sur le barrage et programmés l'année prochaine sont les suivants :

- Recharge aval de la digue A ;

- Gunitage des rives de la digue B ;
- Terrassement et étanchéité de la rive droite de digue A avec création d'une piste d'accès en fond de bassin ;
- Remplacement de la grille de prise d'eau ;
- Finalisation du dispositif d'auscultation.



Barrage Faatautia C1 :

- Réhabilitation du barrage Faatautia C1 :

Les travaux de réhabilitation du barrage de Faatautia C1 sont programmés en deux phases :

- Phase 1 (2020-2021) :
 - Remplacement de la vidange.
 - Recharge aval.
 - Crête.
 - Evacuateur de crues.
 - Canal de fuites centrales Faatautia 2 et 3.
- Phase 2 (2021-2022) :
 - Etanchéité amont.

La phase 1 des travaux a démarré en octobre 2020 et a été réalisée à 85% en fin d'année. Il reste à réaliser la dernière marche en crête.

Les travaux programmés sur 2021 sont :

- Fin de la recharge aval (marche 7 en crête).
- La reprise de la crête de l'ouvrage (nouveau muret + dalle).

- La réhabilitation de l'évacuateur de crues.
- Le remplacement de la tour de prise d'eau.
- La réalisation d'un béton projeté dans le canal de fuites des centrales Faatautia 2 et 3.
- Le remplacement de l'étanchéité amont de l'ouvrage.



5.4 Fonds de maintenance des conduites forcées

Le fonds dédié aux conduites forcées, mis en place par l'avenant 3 du 29 décembre 2015, est destiné au financement, sur la durée résiduelle de la concession, des opérations de maintenance, de réparation, d'entretien ou de remplacement partiel des conduites forcées de la vallée.

Année	Années restantes avant fin de la concession	Fonds de maintenance au 1/01/N	Dotation	Reprise	Fonds de maintenance au 31/12/N
2016	19	202 395 481	68 780 226		271 175 707
2017	18	271 175 707	68 780 226	0	339 955 933
2018	17	339 955 933	68 780 226	-4 544 739	404 191 420
2019	16	404 191 420	68 780 226	-3 527 863	469 443 783
2020	15	469 443 783	68 780 226	-6 807 298	531 416 711

Conduite forcée de Faatautia 1

- Etudes de remplacement partiel de la conduite forcée :

La conduite forcée de la turbine Faatautia 1A a déjà subi deux avaries importantes.

Afin de garantir la pérennité de l'installation en raison des pressions en jeu (50 bars), il est nécessaire de remplacer jusqu'à 500 mètres de conduite sur la partie basse de celle-ci.

Une étude sur l'état de sa protection cathodique et l'appel d'offre pour le renouvellement des tuyaux sont en cours.



Conduite forcée des captages de la centrale Faatautia 4

- Réparation de la conduite du captage E :



5.5 Dépenses de renouvellement

Les dépenses de renouvellement portent sur l'ensemble des ouvrages immobilisés de la concession, exception faite des conduites forcées, à savoir :

- Regroupement des centrales : Bâtiments, turbines, électricité de puissance, électricité de commande,
- Regroupement des télécommunications : Electronique et réseaux,
- Regroupement des barrages : Gros œuvre et étanchéité,
- Regroupement des pistes : Pistes et ponts,
- Regroupement des conduites forcées : Appendices.

5.5.1 Le besoin de renouvellement

reste à faire au 31/12/2019	1 556 625 695
réalisé	- 310 681 720
Excedent de renouvellement	132 854 785
reste à faire au 31/12/2020	1 378 798 760

* correspond aux travaux de réhabilitation des barrages et ponts 2020 excédant le budget de renouvellement

	Total Renouvellement
Pièces sécurité	-
Bâtiment	134 720 321
Turbine	435 298 904
Elec de Puissance	237 061 110
Elec de Commande	109 017 229
Telecom	109 961 072
Barrage & composants associés	70 250 000
Pistes & Ponts	-
Appendice	41 776 304
Autre composant	240 713 821
	1 378 798 760

5.5.2 Le réalisé de l'année

	réalisé	budget
Turbine		71 401 277
Elec de Puissance		20 338 441
Elec de Commande		26 308 862
Barrage & composants associés	277 829 781	-
Pistes & Ponts	27 752 252	-
Appendice	5 099 687	-
Total	310 681 720	118 048 580

Pont du barrage C2

- Fin des travaux de renouvellement du pont C2 :



Centrale Faatautia 4/5

- Modernisation de la centrale Faatautia 4/5 :

La modernisation la centrale Faatautia 4/5 a débuté en 2020.

Le chantier pour des causes sanitaires et techniques n'a pas pu être finalisé en 2020 et le sera début 2021.



5.5.3 Le plan de renouvellement à 3 ans

Plan de renouvellement au 31/12/2020	2021	2022	2023	Total Renouvellement
Pièces sécurité	-	-	-	-
Bâtiment	15 000 000	-	-	134 720 321
Turbine	-	225 000 000	-	435 298 904
Elec de Puissance	10 000 000	5 000 000	-	237 061 110
Elec de Commande	-	-	-	109 017 229
Telecom	-	7 735 000	51 220 000	109 961 072
Barrage & composants associés	70 250 000	-	-	70 250 000
Pistes & Ponts	-	-	-	-
Appendice	-	-	-	41 776 304
Autre composant	6 485 000	6 485 000	-	240 713 821
	101 735 000	244 220 000	51 220 000	1 378 798 760

5.5.4 La dotation de l'exercice

Elle s'obtient en divisant le reste à doter par le nombre d'années résiduelles de la concession.

Le calcul du reste à doter figure au point 5.7 Méthode relative aux charges calculées § 5.7.3 détails sur l'exercice, il correspond au besoin de renouvellement au 31 décembre N-1, réajusté le cas échéant, diminué de l'indemnité de fin de concession et des dotations déjà comptabilisés.

La dotation de l'exercice s'élève à **28 528 870 XPF**.

5.6 Dépenses de 1^{er} établissement

5.6.1 Le Réalisé de l'exercice

		Améliorant
Barrage & composants associé	rehabilitation barrage faatautia c2 - instrumentation	1 407 631
Barrage & composants associé	rehab. barrage faatautia ab terras / etancheite go	37 581 759
Barrage & composants associé	rehab. barrage faatautia ab terrassement / etancheite	32 419 812
Barrage & composants associé	rehab barrage faat ab - evacuateur de crue du bassin	239 112 951
Barrage & composants associé	rehab. barrage faatautia ab etancheite	73 542 710
TOTAL INVESTISSEMENTS FAATAUTIA		384 064 863

5.6.2 Le programme prévisionnel d'investissement

Aucun programme d'investissement n'a été prévu dans l'année 2020.

5.7 Méthode relative aux charges calculées

5.7.1 Contexte

En matière de délégation de services public, le provisionnement des coûts futurs de renouvellement est une obligation, cette dernière est définie aux articles 7 et 24 de la concession :

- « Le concessionnaire est tenu d'établir, d'exploiter, d'entretenir et de renouveler à ses frais les ouvrages faisant partie de la concession, de manière qu'ils soient maintenus en bon état de service » ;
- « Le concessionnaire sera tenu de remettre à l'autorité concédante tous les ouvrages et le matériel de la concession en bon état d'entretien ».

La méthode de comptabilisation de cette obligation issue du guide comptable des entreprises concessionnaires de 1975 a pour but de sécuriser le maintien au niveau exigé par le service public du potentiel productif des installations concédées ; à cette fin, et par la combinaison des amortissements de caducité, amortissements techniques et provisions pour renouvellement, le concessionnaire doit mettre de côté les ressources financières nécessaires au financement des renouvellements.

Outre sa difficulté de compréhension pour des non professionnels, cette méthode a pour inconvénient :

- d'alourdir les charges de début de concession et d'alléger celles de fin de concession,
- de générer dans les comptes de la concession et à chaque révision des plans de renouvellement, des impacts « one shot » importants,
- de ne pas donner une vision économique de la rentabilité du contrat sur la période considérée,
- de ne pas être adapté à l'approche par composant des réseaux laquelle est une obligation nouvelle en Polynésie, non applicable en métropole en raison des exclusions du règlement CRC n°2004-06 et notamment celle en faveur des contrats de délégation de service public.

Les arrêtés 2099 et 2100 du 17 décembre 2015 relatifs à la comptabilité appropriée, donnent pour obligation au concessionnaire de présenter ses comptes de manière économique et à cette fin §218-3 d'opérer tous retraitements susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités.

Sont directement visés par ces arrêtés §218-9, les charges de renouvellements.

§ 218-10 - L'opérateur justifie de sa charge économique de renouvellement en présentant annuellement sa méthode de valorisation de la charge économique de renouvellement ainsi qu'un programme de renouvellement des actifs considérés par l'opérateur comme renouvelables.

5.7.2 Méthode économique des charges calculées

Pour répondre à cette obligation, le concessionnaire a mis en place au 1^{er} janvier 2017 et de manière prospective une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement ;
- elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

Amortissement technique des biens au bilan

La base amortissable est composée du montant brut des immobilisations figurant au bilan duquel est déduit la part financée par les tiers ou le concédant, l'indemnité de fin de concession et des dotations déjà comptabilisées.

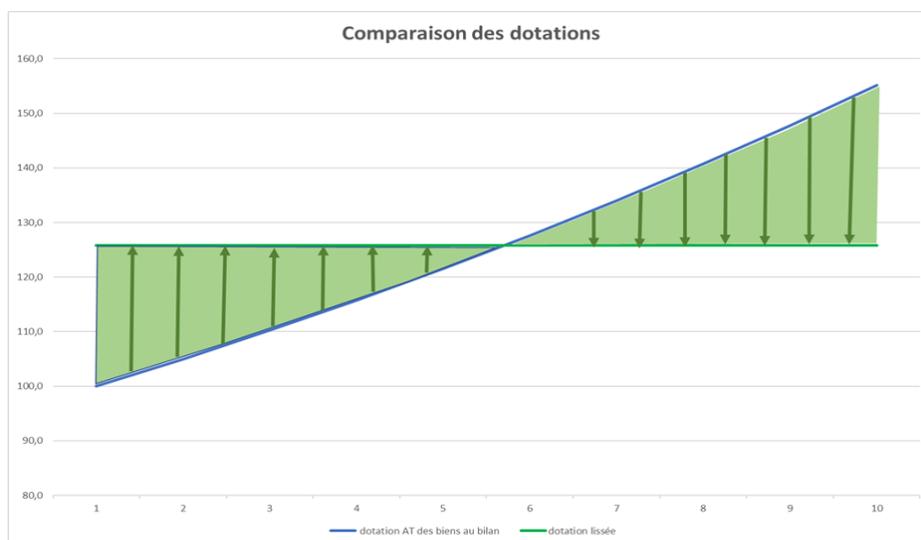
La dotation de l'exercice est obtenue en divisant ce reste à amortir sur la durée résiduelle de la concession.

A patrimoine inchangé la valeur brute des biens au bilan et les dotations aux amortissements s'y rapportant augmentent chaque année en raison des surcoûts de renouvellement.

Dotation/reprise de lissage

Afin d'obtenir des dotations identiques sur la durée de la concession il est fait recours à des dotations/reprises de lissage avec pour contrepartie un compte « Actif/Passif de renouvellement ».

Les dotations/reprises de lissage (flèches vertes) sont calculées par différence entre la dotation de l'exercice à l'amortissement des biens figurant au bilan et la moyenne sur la durée résiduelle de la concession des mêmes dotations.



En bleu la courbe ascendante des dotations à l'amortissement technique des biens au bilan
Les flèches vertes représentent les dotations/reprises de lissage

La droite verte horizontale représente la dotation résultante lissée

La surface verte, « l'actif/passif » de renouvellement.

A la mise en application de cette méthode, toutes les dotations antérieures au renouvellement (AT/PR) ont été transféré dans « l'actif/passif de renouvellement ».

En fin de concession cet « actif/passif de renouvellement » sera à zéro, le cumul des dotations étant par construction égal au cumul des reprises.

5.7.3 Détail des calculs

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Amortissement des biens au bilan									
VO Ouverture	2 607 147 824	2 441 854 117	2 532 675 047	2 532 675 047	3 058 326 800	3 135 300 451	3 320 079 584	3 358 833 115	3 614 058 931
acquisitions	49 330 227	137 640 873	-	694 746 582	101 735 000	244 220 000	51 220 000	337 328 398	60 172 774
Sortie d'immo	- 214 623 934	- 46 819 943	-	- 169 094 829	- 24 761 349	- 59 440 867	- 12 466 470	- 82 102 581	- 14 645 491
VO Clôture	2 441 854 117	2 532 675 047	2 532 675 047	3 058 326 800	3 135 300 451	3 320 079 584	3 358 833 115	3 614 058 931	3 659 586 214
- IFC biens au bilan clôture	- 434 390 083	- 488 950 713	- 488 940 428	- 864 988 055	- 864 988 055	- 924 510 787	- 1 067 398 108	- 1 097 365 714	- 1 294 728 547
- IFC Prévis. sur renouvellement					- 59 522 732	- 142 887 322	- 29 967 605	- 197 362 834	- 35 205 661
Base amortissable	(A) 2 007 464 034	2 043 724 334	2 043 734 619	2 193 338 745	2 210 789 664	2 252 681 476	2 261 467 401	2 319 330 384	2 329 652 006
cumul doté à l'ouverture	(B) 1 336 187 731	1 371 518 063	1 783 185 432	1 798 511 855	1 419 558 499	1 449 196 651	1 451 393 334	1 502 199 213	1 495 032 778
sortie AT sur sortie immo	(C)			- 430 538 706	- 24 761 349	- 59 440 867	- 12 466 470	- 82 102 581	- 14 645 491
provisions antérieures à l'IFC	(D)	396 341 552							
reste à amortir	(A) - (B) - (C) - (D)	671 276 303	275 864 719	260 549 186	825 365 596	815 992 514	862 925 692	822 540 537	899 233 752
nb années restantes		19	18	17	16	15	14	13	12
dotation exercice A	(E) 35 330 332	15 325 818	15 326 423	51 585 350	54 399 501	61 637 549	63 272 349	74 936 146	77 205 884
dotations cumulées	(B) + (C) + (D) + (E)	1 371 518 063	1 783 185 432	1 798 511 855	1 449 196 651	1 451 393 334	1 502 199 213	1 495 032 778	1 557 593 170
Mécanisme de lissage des AT									
Actif/Passif de renouvellement ouverture	-	37 684 383	73 060 089	115 634 442	144 163 311	169 878 029	188 354 699	205 196 570	210 374 643
dotations/reprises B	37 684 383	35 375 706	42 574 352	28 528 870	25 714 718	18 476 670	16 841 870	5 178 073	2 908 336
Actif/Passif de renouvellement clôture	37 684 383	73 060 089	115 634 442	144 163 311	169 878 029	188 354 699	205 196 570	210 374 643	213 282 979
dotation lissée A+B	73 014 715	50 701 524	57 900 775	80 114 219					
Moyenne des dotations									
Ecart sur moyenne	- 4 008 681	- 26 321 872	- 19 122 621	3 090 823	3 090 823	3 090 823	3 090 823	3 090 823	3 090 823
Ecart sur moyenne cumulé	- 4 008 681	- 30 330 553	- 49 453 174	- 46 362 350	- 43 271 527	- 40 180 704	- 37 089 880	- 33 999 057	- 30 908 234
Reprise lissée caducité art LP4									
caducité cpt 229 ouverture	(A) 749 290 153	709 853 829	670 417 505	630 981 181	591 544 858	552 108 534	512 672 210	473 235 886	433 799 562
reprise lissée	(B) - 39 436 324	- 39 436 324	- 39 436 324	- 39 436 324	- 39 436 324	- 39 436 324	- 39 436 324	- 39 436 324	- 39 436 324
caducité cpt 229 clôture	(A) + (B)	709 853 829	670 417 505	630 981 181	591 544 858	552 108 534	512 672 210	473 235 886	433 799 562
Impact exercice (-) = produit	33 578 391	11 265 200	18 464 451	40 677 895					

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Amortissement des biens au bilan										
VO Ouverture	3 659 586 214	3 659 586 214	3 663 369 768	3 817 790 269	3 990 808 793	4 009 665 100	4 009 665 100	4 038 959 441	4 076 424 634	4 095 061 807
acquisitions	-	5 000 671	204 095 420	228 676 167	24 922 117	-	38 717 922	49 517 223	24 632 492	8 560 578
Sortie d'immo	-	- 1 217 117	- 49 674 919	- 55 657 643	- 6 065 811	-	- 9 423 581	- 12 052 029	- 5 995 318	- 2 083 565
VO Clôture	3 659 586 214	3 663 369 768	3 817 790 269	3 990 808 793	4 009 665 100	4 009 665 100	4 038 959 441	4 076 424 634	4 095 061 807	4 101 538 820
- IFC biens au bilan clôture	- 1 329 934 208	- 1 329 934 208	- 1 332 859 982	- 1 452 271 364	- 1 586 064 359	- 1 600 645 697	- 1 600 645 697	- 1 623 298 634	- 1 652 269 985	- 1 666 681 871
- IFC Prévis. sur renouvellement	-	- 2 925 774	- 119 411 383	- 133 792 994	- 14 581 339	-	- 22 652 937	- 28 971 351	- 14 411 886	- 5 008 591
Base amortissable (A)	2 329 652 006	2 330 509 786	2 365 518 904	2 404 744 434	2 409 019 402	2 409 019 402	2 415 660 807	2 424 154 649	2 428 379 937	2 429 848 359
cumul doté à l'ouverture (B)	1 557 593 170	1 634 799 054	1 711 018 365	1 749 365 378	1 795 284 406	1 892 518 730	1 995 818 864	2 093 711 665	2 195 824 640	2 309 104 629
sortie AT sur sortie immo (C)	-	- 1 217 117	- 49 674 919	- 55 657 643	- 6 065 811	-	- 9 423 581	- 12 052 029	- 5 995 318	- 2 083 565
provisions antérieures à l'IFC (D)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
reste à amortir (A) - (B) - (C) - (D)	772 058 836	696 927 849	704 175 458	711 036 699	619 800 806	516 500 672	429 265 523	342 495 014	238 550 615	122 827 295
nb années restantes	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
dotation exercice A (E)	77 205 884	77 436 428	88 021 932	101 576 671	103 300 134	103 300 134	107 316 381	114 165 005	119 275 308	122 827 295
dotations cumulées (B) + (C) + (D) + (E)	1 634 799 054	1 711 018 365	1 749 365 378	1 795 284 406	1 892 518 730	1 995 818 864	2 093 711 665	2 195 824 640	2 309 104 629	2 429 848 359
Mécanisme de lissage des AT										
Actif/Passif de renouvellement ouverture	213 282 979	216 191 314	218 869 106	210 961 393	189 498 941	166 313 026	143 127 111	115 924 949	81 874 164	42 713 075
dotations/reprises B	2 908 336	2 677 792	- 7 907 713	- 21 462 452	- 23 185 915	- 23 185 915	- 27 202 161	- 34 050 785	- 39 161 088	- 42 713 075
Actif/Passif de renouvellement clôture	216 191 314	218 869 106	210 961 393	189 498 941	166 313 026	143 127 111	115 924 949	81 874 164	42 713 075	0
dotation lissée A+B	80 114 219									
Moyenne des dotations										
Ecart sur moyenne	3 090 823	3 090 823	3 090 823	3 090 823	3 090 823	3 090 823	3 090 823	3 090 823	3 090 823	3 090 823
Ecart sur moyenne cumulé	- 27 817 410	- 24 726 587	- 21 635 764	- 18 544 940	- 15 454 117	- 12 363 293	- 9 272 470	- 6 181 647	- 3 090 823	-
Reprise lissée caducité art LP4										
caducité cpt 229 ouverture (A)	394 363 238	354 926 915	315 490 591	276 054 267	236 617 943	197 181 619	157 745 295	118 308 972	78 872 648	39 436 324
reprise lissée (B)	- 39 436 324									
caducité cpt 229 clôture (A) + (B)	354 926 915	315 490 591	276 054 267	236 617 943	197 181 619	157 745 295	118 308 972	78 872 648	39 436 324	-
Impact exercice (-) = produit	40 677 895									

5.8 Indemnités de fin de concession

Au terme de la concession, il sera attribué au concessionnaire une indemnité correspondant à la valeur non amortie des ouvrages figurant au bilan de la concession, pour autant que le concessionnaire ait contribué au financement de ces ouvrages et dans la proportion de sa participation à leur financement. Par exception, les terrains sur lesquels reposent les ouvrages seront remis gratuitement au concédant en fin de concession, et seront de ce fait soumis à un amortissement de caducité linéaire.

	IFC prévisionnelle sur biens à renouveler	IFC sur biens existants au bilan au 31/12/2020 et non renouvelables	Total IFC
Pièces sécurité	-	-	-
Terrain	-	-	-
Bâtiment	92 290 673	19 025 799	111 316 472
Turbine	308 482 809	404 099	308 886 908
Elec de Puissance	112 351 650	4 345 983	116 697 633
Elec de Commande	34 586 211	15 876 079	50 462 290
Telecom	65 705 790	2 173 970	67 879 760
Barrage & composants associés	14 103 269	644 069 797	658 173 066
Pistes & Ponts	-	49 709 631	49 709 631
Conduites Forcées	-	60 655 623	60 655 623
Appendice	38 324 998	2 292 850	40 617 848
Autre composant	140 857 006	66 434 223	207 291 228
TOTAL	806 702 407	864 988 055	1 671 690 461

6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

1. Convention de gestion déléguée avec la société Electricité de Tahiti (EDT)
2. Convention de fourniture d'hydroélectricité
3. Accord de puissance garantie
4. Convention de prestation de conduite
5. Convention d'assistance administrative
6. Convention d'indemnisation des indisponibilités du réseau de transport

ETATS DES ENGAGEMENTS A INCIDENCE FINANCIERE

1- Convention de gestion déléguée avec la société Electricité de Tahiti (EDT)

Une convention de gestion déléguée pour l'exploitation, la conduite et la maintenance des ouvrages de production hydroélectrique a été conclue entre MARAMA NUI et EDT, elle a fait l'objet d'une prolongation de 10 ans à compter du 1er janvier 2020 avec faculté de résiliation à tout moment, avec un préavis de 6 mois.

Dans ce cadre, la société EDT a repris l'intégralité du personnel de la société MARAMA NUI, elle s'engage à maintenir les ouvrages confiés en parfait état de fonctionnement et à en assurer une gestion optimale sur la base d'un programme de maintenance et d'un programme à moyen terme de modernisation et de renouvellement prédéfinis et révisables d'accord des parties.

A la demande de MARAMA NUI, les conditions de rémunération de cette prestation sont passées en 2011 d'un mode forfaitaire à une refacturation au franc le franc des dépenses effectivement supportées par l'exploitant délégué. Depuis le 1er janvier 2018 un second avenant a mis en place une rémunération de la prestation fournie à hauteur de 2% des dépenses gérées.

Seuls les gros travaux dont la maîtrise d'œuvre est confiée à l'exploitant délégué sont refacturés avec l'application sur les coûts directs d'un coefficient destiné à couvrir les charges indirectes de production ainsi que les frais généraux du concessionnaire.

Un avenant 3 à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été adopté en conseil d'administration le 28 novembre 2019, mais n'a pas encore pu être validé en Assemblée Générale faute de quorum.

2- Convention de fourniture d'hydroélectricité

Le contrat de fourniture d'hydroélectricité, signé le 30 novembre 2000 avec la société EDT, s'est poursuivi. Le tarif unique de 12,06 F/kWh a néanmoins été remplacé, au 1^{er} mars 2016, par des tarifs différenciés par concessions.

Un avenant à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été adopté en conseil d'administration le 28 novembre 2019, mais n'a pas encore pu être validé en Assemblée Générale faute de quorum.

3- Accord de puissance garantie

Une convention de puissance garantie a été signée le 3 mai 1999 avec la société EDT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en 2005 portant sur les nouvelles conditions d'application de la puissance garantie hydroélectrique modulée (PGHM) dont la valeur de référence évolue entre 9 MW, 12 MW et 18 MW selon 3 périodes saisonnières.

En cas d'incapacité propre à MARAMA NUI à fournir la PGHM, des pénalités peuvent être appliquées par EDT dans le cas où :

- a) EDT n'aurait pas pu, avec ses moyens thermiques disponibles, compenser le déficit de puissance hydroélectrique dans la limite des valeurs de référence de chaque période ;
- b) L'énergie hebdomadaire hydroélectrique déjà utilisée serait inférieure à la valeur de l'énergie minimale potentielle hebdomadaire de la période correspondante.

La pénalité est égale au volume estimé d'énergie non livrée, limitée au maximum à la valeur de l'énergie minimale hebdomadaire correspondante, exprimée en kWh, multipliée par le prix de cession en vigueur du kWh hydroélectrique par MARAMA NUI à EDT.

La convention a une durée de 5 ans à compter de la date de son approbation par le Ministre en charge de l'énergie, avec renouvellement tacite sauf dénonciation sous préavis de 6 mois.

Un avenant à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été adopté en conseil d'administration le 28 novembre 2019, mais n'a pas encore pu être validé en Assemblée Générale faute de quorum.

4- Convention de prestation de conduite

Le 1er avril 2017, une convention de prestation d'assistance à la conduite des ouvrages de MARAMA NUI a été conclue avec EDT. Cette convention permet de déléguer à EDT les missions de conduite desdits ouvrages, en dehors des heures ouvrables. La conduite est ainsi assurée 24/24h, 7/7j.

5- Convention d'assistance administrative

Depuis le 1er mars 2001, MARAMA NUI bénéficie de l'assistance d'EDT en matière administrative et financière, comptable, paye et ressources humaines, juridique, informatique et technique.... EDT met à disposition de MARAMA NUI les moyens humains et matériels lui permettant de fournir une assistance de qualité correspondant à la taille et aux besoins de la société.

L'assistance administrative fournie à MARAMA NUI concerne l'ensemble des tâches habituelles ou exceptionnelles que peut avoir à accomplir le service administratif d'une entreprise de la taille de cette société, tant dans son activité interne que dans ses rapports avec les tiers.

Les conditions de rémunération de cette assistance sont effectuées sur la base des coûts réellement engagés :

- Le coût de fonctionnement des services concernés constitués des frais de personnel majorés de 20% pour tenir compte des charges accessoires (locaux, téléphone, fournitures, amortissement du matériel...) sont pris en compte au prorata du temps passé,
- Les débours à savoir consultations juridiques ou autres sous-traitants sont refacturés au franc le franc

Pour l'exercice 2020, les montants facturés se sont élevés à 70.319.858 FCFP et inclus l'assistance informatique.

6- Convention d'indemnisation des indisponibilités du réseau de transport

Le 29 mai 2019, Marama Nui et EDT ont conclu avec la TEP un « accord sur les modalités de rétrocession de la maintenance des ouvrages de transport ».

Ce contrat prévoit notamment l'indemnisation des pertes de production subies par Marama Nui en cas d'indisponibilité excessive du réseau de transport.